

La Lettre Clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération Française de Course d'Orientation

Rédaction : M. Simon (commission Communication) - o-mag@ffcorientation.fr

Les hyperliens permettent d'accéder directement aux sites et courriels indiqués.

N° 9/2008 - Décembre

Licences 2009, mode d'emploi VOIR PAGE 2

■ COMMUNICATION

Dirigeants, vérifiez vos liens et courriels

Clubs, comités départementaux et ligues : merci de vérifier sur le site fédéral (carte de France) que vos liens sont actifs et vos courriels exacts.

En cas d'erreur ou de dysfonctionnement, contactez le webmestre : guillaume-ffco@wanadoo.fr en lui communiquant les informations exactes.

■ REVUE FÉDÉRALE

Sortie du calendrier de parution 2009

Vous souhaitez écrire un article, annoncer une course nationale, insérer une publicité... dans *Orientation Magazine*. Vous devez connaître les dates limites de remise des éléments.

Le calendrier 2009 de la revue fédérale est disponible sur simple demande auprès de son rédacteur.
o-mag@ffcorientation.fr

■ RECENSEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Échanges MJSVA-FFCO sur le RES

Le 27 novembre, représentants du MJSVA et de la FFCO (Gilles Nédelec, DTN ; Gérard Lecourt, SG et Bernard Dahy, cadre technique en charge des raids) ont abordé le thème du RES.

Le ministère veut établir une cartographie nationale des équipements sportifs, accessible par différentes clés d'entrée : le département, l'intercommunalité, la commune, l'activité... afin de faciliter leur accessibilité.

Les échanges ont porté sur la définition de « bien immobilier » et sur la proposition de valorisation de nos cartes et ESO par le ministère.

LES COMMISSIONS FÉDÉRALES RECHERCHENT :

■ PORTAIL F.F.C.O.

• Recensement des attentes des licenciés

La Fédération souhaite ouvrir d'ici fin 2009 un véritable portail FFCO. Il regroupera un nouveau site web, le site du classement national, le site des licences, un intranet permettant de réaliser les démarches administratives en ligne, une application de géolocalisation de nos cartes, un calendrier en ligne, les inscriptions en ligne... Avant sa réalisation, un groupe de travail bénévole en établira le cahier des charges. Aucune compétence n'est requise, il suffit d'être motivé pour faire remonter les attentes des licenciés et/ou des clubs envers un tel outils.

• Charte graphique

Nous cherchons également une personne bénévole pour définir une charte graphique commune à tous les sites de ce portail.

Pour toute information ou proposition de contribution, contactez Mickaël Blanchard : mickael.blanchard@ffcorientation.fr

■ Correspondants de la commission Communication

Pour un fonctionnement optimal, la présence au sein de cette commission **d'un représentant par ligue** est vivement souhaitée. Peu importent les fonctions de cette personne au sein de sa ligue, de son comité départemental ou de son club. Il suffit que ce correspondant soit réactif et en contact régulier avec ses structures régionales et locales. Le travail s'effectue principalement par le biais d'internet (mels, forum...) . Il n'est pas obligatoire d'être dirigeant de sa ligue ou de son cd, il suffit d'être impliqué dans la vie de son club.

Ses missions : faire circuler l'information, être source de propositions...

Contactez Virginie Blum : virginie.blum@ffcorientation.fr

■ RAPPEL. Le Comité d'organisation des Championnats du Monde

2011 recherche un bénévole pour gérer le site web des CMCO 2011.

Le site est déjà créé. La mission peut être assurée à distance.

Prendre contact avec :

– Michel Dévrieux (06 80 01 37 59 - mdevrieux@orange.fr)

– ou Vincent Frey (vincent.frey@logica.com)

ASSURANCE : LE CONTRAT M.A.I.F.-F.F.C.O. EST EN LIGNE

La plupart des questions posées au siège fédéral en matière d'assurance concerne **les bénéficiaires des garanties, la nature des activités prises en charge ainsi que les garanties complémentaires** que les structures affiliées peuvent souscrire directement auprès des délégations départementales de l'assureur.

Le contrat MAIF-FFCO est en ligne sur le site fédéral et les réponses à ces questions figurent en pages 6, 7 et 14 de ce document.

<http://www.ffco.asso.fr/site%20guigui/Autoextract/pages/Assurances/2008/resume%20contrat%20d%20assurance%20MAIF-FFCO.pdf>



Fédération Française de Course d'Orientation - 15, passage des Mauxins - 75019 Paris

Tél. 01 47 97 11 91 - www.ffcorientation.fr - ffcorientation@orange.fr

Licences 2009, mode d'emploi

■ LES ASSOCIATIONS

Pour renouveler son affiliation, une association doit être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la FFCO et de ses organes déconcentrés.

• **Clubs unisport** : clubs qui ne pratiquent qu'une discipline et sont affiliés en direct à la FFCO. Ils ont leurs propres statuts, leur règlement intérieur et une autonomie de gestion. Tous les membres doivent être adhérents à la Fédération.

• **Clubs omnisports** : clubs pratiquant plusieurs activités sportives, subdivisés en sections. Chaque section est affiliée à une fédération délégataire ou non. Le club omnisports a ses statuts et son règlement intérieur. Chaque section a un règlement intérieur, mais pas d'autonomie de gestion. Les membres du bureau de la section doivent être adhérents à la FFCO.

■ RENOUELEMENT D'AFFILIATION

A compter du 1^{er} décembre, les organes déconcentrés et les associations affiliées reçoivent leur fiche de renouvellement d'affiliation.

Elles doivent s'acquitter du montant de l'affiliation par retour de courrier et ce avant le 31 décembre.

Pour les associations, elles devront aussi s'acquitter du montant de trois licences annuelles (raid, dirigeant ou compétition).

■ LES LICENCES

La licence est valable pour l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre), sauf pour les nouvelles licences (1^{re} licence) prises après le 31 août, valables de la date d'enregistrement au 31 décembre de l'année suivante.

Nota : Une personne qui a déjà été licenciée à la FFCO ne pourra bénéficier de cette mesure qu'après une période de 10 ans sans avoir renouvelé sa licence.

La licence est valable à compter du dépôt, auprès d'un organisme habilité à la recevoir, d'un bulletin d'adhésion daté et signé (parents pour les mineurs) accompagné d'une photo et d'un certificat médical en cours de validité (cf. Règlement médical).

■ ENREGISTREMENT

Pour permettre aux licenciés de participer aux compétitions dès le 1^{er} janvier, l'adhésion à la FFCO doit être faite, par l'intermédiaire de la base de données, avant le 31 décembre de l'année précédente (enregistré le...).

Pour figurer dans la base de données exportable, l'enregistrement d'un licencié doit être effectué avant la date de clôture des inscriptions pour la compétition considérée. **Pensez à télécharger l'archive** (dans l'espace administratif).

Seuls les licenciés figurant dans l'export de la base des données, à la date considérée, sont adhérents à la Fédération. Cette adhésion leur permet de participer aux compétitions organisées par une association affiliée et de figurer au classement national.

■ TYPES DE LICENCE

Comme précisé dans les Statuts de la FFCO, il existe trois types de licences :

- **licence Compétition**,
- **licence Raid**,
- **licence Dirigeant**.

La licence est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive (1^{er} janvier au 31 décembre).

Seuls les titulaires d'une licence annuelle peuvent exercer des fonctions officielles ou techniques.

• **Licence Compétition**

La licence Compétition donne accès à toutes les pratiques en vigueur à la FFCO.

Elle permet aussi d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation, les fonctions fédérales officielles (juge, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions).

Elle assure son détenteur dans les pratiques et fonctions énumérées dans le contrat d'assurance fédéral.

• **Licence Raid**

La licence Raid n'ouvre droit qu'à la Coupe de France des raids, au Championnat de France des raids orientation, aux rand'orientation, aux raids uni et multisports.

Le titulaire d'une licence Raid est rattaché à une association sportive affiliée de son choix ou à défaut à une association sportive affiliée proche de son lieu de résidence.

Elle permet aussi d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation, les fonctions fédérales officielles (juge, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions).

Elle assure son détenteur dans les pratiques et fonctions énumérées dans le contrat d'assurance fédéral.

Si le licencié Raid veut pratiquer les autres disciplines – CO à VTT, CO à ski, CO pédestre, orientation de précision –, il doit lui être délivré un Passp'orientation quelque soit le niveau de la manifestation (départementale, régionale, nationale, internationale).

• **Licence Dirigeant** (sans pratique sportive)

Elle permet la participation à différentes activités dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées. Elle ne donne pas accès à la pratique de la compétition. Un licencié « Dirigeant » peut solliciter à tout moment une licence Compétition ou Raid, à condition qu'il fournisse à son club un certificat médical le concernant.

La licence Dirigeant est délivrée sans considération d'âge.

■ LE PASSP'ORIENTATION

Le Passp'orientation est un titre de participation donnant accès, pour des non licenciés, à toutes les manifestations organisées par une association affiliée (sauf toutes les épreuves des Championnats de France accessibles par sélection).

Il se distingue de la licence annuelle et répond aux caractéristiques suivantes :

- il est délivré pour la durée d'une épreuve (jour), et non pour la durée de la saison sportive ;
- il est délivré par les ligues, les comités, les clubs ou les organismes associés habilités ;
- il ne donne droit ni au classement national, ni à une sélection ou un titre ;
- il donne droit aux classements établis sur la compétition ou il est présent.

Dans le cas d'une participation à une épreuve sur un parcours chronométré, le formulaire de demande de délivrance doit être accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de douze mois et conforme à la législation en vigueur.

Tarifs 2009 des licences et affiliations sur le site fédéral :

<http://www.ffco.asso.fr/site%20guigui/Autoextract/pages/vie-des-clubs/2009/Tarifs%20affiliations%20-%20licences%202009.pdf>